



Québec, le 8 octobre 2020

À L'INTENTION DE L'ENSEMBLE DES PARTENAIRES DU RÉSEAU DE L'ÉDUCATION

Mesdames,
Messieurs,

Vous n'êtes pas sans savoir que le contexte actuel de pandémie apporte son lot de défis quotidien, tant d'un point de vue humain que logistique et pédagogique. Cela nous amène à revoir nos façons de faire pour faciliter et alléger la charge de travail du personnel scolaire. Après avoir posé des gestes pour alléger la bureaucratie et embaucher davantage de personnel, nous annonçons aujourd'hui une modification du régime pédagogique qui permettra de laisser davantage de place aux apprentissages et de favoriser ainsi la réussite éducative des élèves du primaire et du secondaire. Depuis la rentrée scolaire, nous sommes à l'écoute du réseau. La mesure annoncée aujourd'hui est la résultante directe d'une précieuse collaboration avec l'ensemble de nos partenaires.

La modification au régime pédagogique qui a été adoptée le 7 octobre dernier comporte plusieurs mesures. Ainsi, pour cette année seulement, deux bulletins devront être transmis aux parents au lieu de trois. Le premier sera produit au plus tard le 22 janvier et le second, au plus tard le 10 juillet. De façon exceptionnelle, le bulletin habituellement transmis le 20 novembre a été retiré, les dates de fin d'étape ont été modifiées et chacune des deux étapes aura une pondération de 50 %.

Par ces allégements, nous réitérons notre pleine confiance envers les enseignants et souhaitons valoriser leur expertise et leur jugement professionnel. En retirant l'évaluation de novembre, nous diminuons la pression et libérons des heures d'enseignement pour offrir plus de soutien aux élèves.

Une première communication

Le bulletin constitue un important outil de communication avec les parents. Il nous semble important que, malgré la suppression exceptionnelle de l'évaluation automnale, des initiatives soient mises en place pour que les parents puissent être au fait de la progression de leur enfant. Une communication écrite devra donc leur être envoyée au

... 2

plus tard le 20 novembre. Celle-ci pourra faire état des apprentissages accomplis par leur enfant depuis le début de l'année, de sa progression, de son comportement et du soutien qui peut leur être apporté en fonction des défis à relever.

Rencontres de parents

De plus, les rencontres de parents qui se tiennent habituellement en novembre dans le cadre de la remise du premier bulletin revêtent une importance encore plus grande cette année. Nous invitons donc les enseignants à se rendre disponibles pour discuter avec tous les parents qui en expriment le besoin et ainsi compléter la première communication écrite par un contact plus personnel et rassurant. Ces rencontres pourront prendre diverses formes en fonction de l'évolution des mesures sanitaires : rencontre téléphonique, par visioconférence ou en présence si la situation le permet.

L'important est de permettre des échanges et des rétroactions de qualité qui favoriseront les apprentissages consolidant la collaboration école-famille. Dans cette perspective, il est également recommandé qu'une période de disponibilité soit prévue en avril pour tenir d'autres rencontres de parents (entre les deux bulletins).

Bulletin de janvier

Le premier bulletin formel, qui sera transmis en janvier 2021, devra être complet pour renseigner adéquatement les parents. Il devra donc présenter des résultats pour chacune des matières et des compétences. L'une des quatre compétences (exercer son jugement critique, organiser son travail, savoir communiquer et travailler en équipe) devra être commentée aux deux étapes.

En plus de la réduction du nombre de bulletins scolaires, nous avons entendu le besoin exprimé par les partenaires du réseau scolaire concernant les épreuves ministérielles. Une modification a donc été adoptée pour permettre de réduire la pondération des épreuves que le Ministère impose au primaire et au 1^{er} cycle du secondaire. Ces épreuves, moins longues et dont la durée sera réduite, représenteront cette année 10 % du résultat final des élèves plutôt que 20 %.

Des informations plus précises quant au contenu du bulletin et sur la teneur des épreuves obligatoires au primaire et au 1^{er} cycle du secondaire en vigueur cette année vous seront communiquées sous peu. Nous invitons les milieux à mener cette même réflexion quant aux évaluations locales auxquelles sont soumis les élèves, dans le but de faire preuve ensemble d'une plus grande souplesse en cette année d'exception, et ainsi réduire la pression sur les élèves et le personnel scolaire, et ce, en diminuant le nombre d'évaluations institutionnelles.

En terminant, nous tenons à remercier une fois de plus l'ensemble du personnel scolaire pour son professionnalisme, son travail exceptionnel et sa grande capacité d'adaptation. Grâce aux enseignants, aux professionnels, au personnel administratif et aux gestionnaires du réseau, nous pouvons espérer offrir aux élèves les meilleures chances de réussir.

Veuillez recevoir, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.

Le ministre,



Jean-François Roberge